

**DECLARATION UNDER PENALTY OF PERJURY FOR
THE CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION'S TEMPORARY
HALT IN EVICTIONS TO PREVENT FURTHER SPREAD OF COVID-19**

**DÉCLARATION SOUS PEINE DE PARJURE POUR
L'ARRÊT TEMPORAIRE DES EXPULSIONS DES CENTERS FOR DISEASE
CONTROL AND PREVENTION POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA
COVID-19**

This declaration is for tenants, lessees, or residents of residential properties who are covered by the CDC's order temporarily halting residential evictions (not including foreclosures on home mortgages) to prevent the further spread of COVID-19. Under the CDC's order you must provide a copy of this declaration to your landlord, owner of the residential property where you live, or other person who has a right to have you evicted or removed from where you live. Each adult listed on the lease, rental agreement, or housing contract should complete this declaration. Unless the CDC order is extended, changed, or ended, the order prevents you from being evicted or removed from where you are living through December 31, 2020. You are still required to pay rent and follow all the other terms of your lease and rules of the place where you live. You may also still be evicted for reasons other than not paying rent or making a housing payment. This declaration is sworn testimony, meaning that you can be prosecuted, go to jail, or pay a fine if you lie, mislead, or omit important information.

Cette déclaration s'adresse aux locataires, locataires ou résidents de propriétés résidentielles qui sont couverts par l'ordonnance de la CDC mettant temporairement fin aux expulsions résidentielles (sans compter les saisies sur les hypothèques à domicile) afin d'empêcher la propagation de COVID-19. En vertu de l'ordonnance du CDC, vous devez fournir une copie de cette déclaration à votre locateur, propriétaire de la propriété résidentielle où vous vivez, ou à toute autre personne qui a le droit de vous faire expulser ou de vous retirer de l'endroit où vous vivez. Chaque adulte inscrit sur le bail, le contrat de location ou le contrat de logement doit remplir cette déclaration. À moins que l'ordonnance des CDC ne soit prolongée, modifiée ou terminée, l'ordonnance vous empêche d'être expulsé ou retiré de l'endroit où vous vivez jusqu'au 31 décembre 2020. Vous êtes toujours tenu de payer le loyer et de suivre toutes les autres conditions de votre bail et les règles de l'endroit où vous vivez. Vous pouvez également être expulsé pour des raisons autres que de ne pas payer de loyer ou de faire un paiement de logement. Cette déclaration est un témoignage sous serment, ce qui signifie que vous pouvez être poursuivi, aller en prison, ou payer une amende si vous mentez, induire en erreur, ou omettre des informations importantes.

I certify under penalty of perjury, pursuant to 28 U.S.C. 1746, that the foregoing are true and correct:

- I have used best efforts to obtain all available government assistance for rent or housing;³⁷
- I either expect to earn no more than \$99,000 in annual income for Calendar Year 2020 (or no more than \$198,000 if filing a joint tax return), was not required to report any income

in 2019 to the U.S. Internal Revenue Service, or received an Economic Impact Payment (stimulus check) pursuant to Section 2201 of the CARES Act;

- I am unable to pay my full rent or make a full housing payment due to substantial loss of household income, loss of compensable hours of work or wages, lay-offs, or extraordinary³⁸ out-of-pocket medical expenses;
- I am using best efforts to make timely partial payments that are as close to the full payment as the individual's circumstances may permit, taking into account other nondiscretionary expenses;
- If evicted I would likely become homeless, need to move into a homeless shelter, or need to move into a new residence shared by other people who live in close quarters because I have no other available housing options.³⁹

Je certifie, sous peine de parjure, conformément au 28 de l'U.S.C. 1746, que ce qui précède est vrai et exact :

- **J'ai fait de mon mieux pour obtenir toute l'aide gouvernementale disponible pour le loyer ou le logement;**³⁷
- **Soit je ne m'attends pas à gagner plus de 99 000 \$ pour l'année civile 2020 (ou pas plus de 198 000 \$ si je dépose une déclaration de revenus conjointe), n'a pas été tenu de déclarer un revenu en 2019 à l'Internal Revenue Service des États-Unis, ou a reçu un paiement d'impact économique (chèqe de relance) conformément à l'article 2201 de la Loi sur les CARE;**
- **Je ne suis pas en mesure de payer mon loyer intégral ou de faire un paiement de logement complet en raison d'une perte substantielle de revenu du ménage, d'une perte d'heures de travail ou de salaires compensables, de mises à pied ou d'une³⁸ les frais médicaux de poche;**
- **J'utilise les meilleurs efforts pour effectuer en temps opportun des paiements partiels qui sont aussi proches du paiement intégral que la situation de la personne peut le permettre, en tenant compte d'autres dépenses non discrétionnaires;**
- **Si je suis expulsé, je deviendrais probablement sans-abri, j'aurais besoin d'emménager dans un refuge pour sans-abri ou si j'aurais besoin d'emménager dans une nouvelle résidence partagée par d'autres personnes qui vivent dans des logements étroits parce que je n'ai pas d'autres options de logement disponibles.**³⁹
- I understand that I must still pay rent or make a housing payment, and comply with other obligations that I may have under my tenancy, lease agreement, or similar contract. I further understand that fees, penalties, or interest for not paying rent or making a housing payment on time as required by my tenancy, lease agreement, or similar contract may still be charged or collected.

- I further understand that at the end of this temporary halt on evictions on December 31, 2020, my housing provider may require payment in full for all payments not made prior to and during the temporary halt and failure to pay may make me subject to eviction pursuant to State and local laws.

I understand that any false or misleading statements or omissions may result in criminal and civil actions for fines, penalties, damages, or imprisonment.

Signature of Declarant

Date

- **Je comprends que je dois toujours payer un loyer ou faire un paiement de logement, et se conformer à d'autres obligations que je peux avoir en vertu de ma location, contrat de location, ou un contrat similaire. Je comprends en outre que les frais, les pénalités ou les intérêts pour ne pas payer le loyer ou effectuer un paiement de logement à temps, comme l'exige ma location, mon contrat de location ou un contrat similaire, peuvent tout de même être facturés ou perçus.**
- **Je comprends en outre qu'à la fin de cet arrêt temporaire des expulsions le 31 décembre 2020, mon fournisseur de logement peut exiger le paiement intégral de tous les paiements non effectués avant et pendant l'arrêt temporaire et le défaut de paiement peut me soumettre à l'expulsion en vertu des lois étatiques et locales.**

Je comprends que toute déclaration ou omission fautive ou trompeuse peut entraîner des poursuites pénales et civiles en cas d'amendes, de pénalités, de dommages-intérêts ou d'emprisonnement.

Signature de la date déclaratoire

³⁷ "Available government assistance" means any governmental rental or housing payment benefits available to the individual or any household member.

³⁸ An "extraordinary" medical expense is any unreimbursed medical expense likely to exceed 7.5% of one's adjusted gross income for the year.

³⁹ "Available housing" means any available, unoccupied residential property, or other space for occupancy in any seasonal or temporary housing, that would not violate Federal, State, or local occupancy standards and that would not result in an overall increase of housing cost to you.

³⁷ « ntance gouvernementale disponible »: toute prestation gouvernementale de location ou de paiement de logement offerte à la personne ou à tout membre du ménage.

³⁸ Une dépense médicale « extraordinaire » est toute dépense médicale non remboursée susceptible de dépasser 7,5 % du revenu brut ajusté de l'année.

39 « logement disponible » désigne tout bien résidentiel disponible, inoccupé ou tout autre espace d'occupation dans un logement saisonnier ou temporaire, qui ne violerait pas les normes d'occupation fédérales, étatiques ou locales et qui n'entraînerait pas une augmentation globale du coût du logement pour vous.